

A l'intention de l'Inspection académique de Nancy-Metz

C'est sans naïveté excessive que les membres de l'équipe éducative et les parents d'élèves du collège Henriette Godfroy proposent cette motion pour accompagner le vote de la répartition horaire, et réclamer l'attribution d'un volet d'heures supplémentaires. Conscients de notre impuissance et soumis, de fait, à notre hiérarchie, nous nous interrogeons toutefois sur la pertinence pédagogique d'une enveloppe horaire dangereusement réduite, si tant est que la pertinence ne soit pas exclusivement comptable. A ce titre, plusieurs questions se posent.

Comment peut-on justifier le fait que le besoin horaire de nos classes, imposé par les programmes nationaux, ne puisse être pourvu sans le recours aux heures supplémentaires, que, faut-il le rappeler, les enseignants ne sont pas dans l'obligation d'accepter ? Dans l'éventualité où l'équipe pédagogique refuserait ces heures, nos élèves ne disposeraient plus de l'enseignement qu'ils ont le droit d'attendre de l'Ecole Républicaine.

De plus, à l'heure où les instructions officielles préconisent une amélioration notoire du niveau en langue au sortir du collège, nous avons peine à comprendre ce qui justifie le regroupement d'élèves qui, jusqu'ici, travaillaient en groupes distincts en Allemand. Pour deux élèves au-dessus ou au-dessous des barres, on mêle les Bilangues aux LV1 alors qu'on maintient une distinction en Anglais, détruisant de ce fait la notion même de « Bilangue ». Peut-être souhaite-t-on nous éduquer à la mauvaise foi des marchands en vendant un produit qui ne correspond pas à l'étiquette. De plus, comment peut-on croire qu'une classe approchant la trentaine d'élèves pourra favoriser l'apprentissage de l'oral ? Quant à l'évaluation du niveau A2, il va sans dire qu'elle devient de ce fait quasiment impossible. Permettre à vingt-neuf élèves de s'exprimer risque de poser un problème logistique évident. Avant d'évaluer des compétences, ne faut-il pas avoir permis de les acquérir ? A moins que l'on ne se contente de noter les élèves capables de saluer leur professeur à l'entrée en classe.

Que dire des groupes de Latin des classes de 3^{ème} et de 4^{ème} qui vont se retrouver ensemble ? Puisque le professeur n'a pas encore le talent de l'ubiquité, il faudra sans doute ne traiter que le programme de l'un des deux niveaux. Nouvelle impasse lorsque notre ministre de l'Education Nationale nous rappelle, avec force : « L'Education nationale, c'est pas un self-service, c'est pas à la carte. Donc il y a des programmes nationaux qui sont conçus dans l'intérêt général des enfants. » Une fois de plus les contradictions sont flagrantes. Le refus de la restauration rapide doit-il nous conduire pour autant à la soupe populaire ?

Nous ne reviendrons pas sur les postes précaires ni sur les compléments de poste à l'extérieur de l'établissement. Nous sommes fonctionnaires de l'Etat et devons accomplir les missions dont il nous donne la charge. Ceci étant, il va sans dire que l'investissement de certains enseignants au sein du collège ne pourra que pâtir de ces dispositions. Difficile, en effet, d'accompagner les élèves, de programmer des projets pédagogiques, de monter des actions pour financer des voyages, lorsque l'on se retrouve dans deux établissements séparés d'une vingtaine de kilomètres ou plus.

Au-delà des aberrations et des paradoxes, des statistiques purement comptables et de l'inconfort des professeurs, restent néanmoins des élèves qui, pour une part importante dans notre collège, sont déjà en grande difficulté sociale et scolaire, des élèves qui se voient réduits à la condition de chiffres. Nous qui leur faisons face tous les jours pour leur enseigner les savoirs nécessaires à l'acquisition de leur liberté, que devons-nous leur dire ?

Il fut un temps où les responsables de l'Etat s'insurgeaient contre la remise en cause de l'enseignement, l'image de Lincoln qui disait « Vous trouvez que l'Education coûte trop cher, essayez l'ignorance. » Devons-nous en arriver à un tel cynisme ? Professeurs, nous avons le devoir, moral cette fois-ci, de veiller à ce qu'une telle chose n'arrive pas. Mais il est regrettable que nous nous retrouvions seuls dans cette tâche, qui devrait être le souci de tous, puisqu'elle est la condition à toute République.

Tous les membres de notre collège travaillent dans l'harmonie. Nous ne nous opposons donc pas à la répartition que nous propose notre chef d'Etablissement, conscients de ses obligations et de l'impasse dans laquelle il se trouve. Si l'Education Nationale manque de bon sens, il ne faudrait pas pour autant, que ses membres en viennent à manquer d'intelligence.

En espérant que cette missive ne restera pas lettre morte et qu'elle recevra les réponses que nous sommes en droit d'attendre, l'équipe pédagogique et les parents d'élèves d'Henriette Godfroy vous présente ses respects.

L'Equipe éducative et les délégués des parents d'élèves du collège Henriette Godfroy d'Herseange